

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DES SAINTS- MARTYRS- CANADIENS

**SESSION  
ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Saints-  
Martyrs- Canadiens, tenue le 7 mars 2011, au lieu ordinaire des sessions,  
à 19 heures.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

M. Michel Prince                      M. Richard Blain  
Mme Yolande Desmarais      M. Fleurent Beaudoin  
M. Michel Dumont

Absents :      M. Pierre Béliveau

Tous membres du Conseil et formant quorum.  
Sous la présidence du maire, monsieur André Henri,  
madame Thérèse Nolet Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi  
présente et agit à titre de secrétaire.

**2011-03-50**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par Fleurent Beaudoin  
Appuyée par Michel Prince  
Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le point varia demeure ouvert

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de février
4. Demande de rembourser les frais d'inscription au hockey mineur au coût de 137.50\$
5. Information transmise suite à la demande de M. Marc-Aurel Henri, dossier vente de terrain par la municipalité à M. Omer Lahaie
6. Dossier virée chemin Gosford- Nord
7. Renouvellement des assurances
8. Achat du système informatique chez P.G
9. Cotation reçue de deux arpenteurs
10. Cotation reçue de deux notaires
11. Lettre du Directeur des élections concernant le vote par correspondance
12. Lettre du Ministère des Affaires Municipales du dépôt de la politique de gestion contractuelle et des déclarations d'intérêts pécuniaires

13. Adhésion au journal communautaire Le Cantonnier pour l'année 2011 au coût de 30.00\$
14. Résolution pour la reconnaissance de la Fête Nationale du Québec
15. Résolution de demande d'assistance financière pour la Fête Nationale du Québec
16. Demande de M. Steve Poudrier et de M. Noël Juneau d'installer une borne sèche.
17. Nomination du responsable de la prévention de la municipalité en collaboration avec la Sopfeu
18. Lettre du Ministère des Ressources Naturelles autorisation d'aménager un pont sur un chemin public
19. Retour sur le dossier V.T.T.
20. Dépôt du projet visant à régir l'abattage d'arbres dans la MRC
21. Demande de la fondation jeunesse secondaire de Disraeli
22. Correspondance
23. Adoption des comptes du mois
24. Embauche de l'agent culturel
- Varia
  - a) Embauche de Lise Henri pour une durée de 4 heures pour transmettre les informations à l'agent culturel
  - b) Contrat d'achat terrain avec M. Laurier St- Onge
  - c) Servitude entre la Municipalité et M. Fleurent Beaudoin et M. Dany Payeur
  - d) Autorisation du budget pour la fête à la tire le 26 mars
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

2011-03-51

### **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2011**

Attendu que le procès verbal du mois de février 2011 a été remis à tous les élus pour en prendre connaissance et s'il y a lieu d'y apporter des corrections. M. le Maire demande aux élus si le procès verbal représente ce qui a été décidé lors de la rencontre du mois de février.

Elle est proposée par : Michel Dumont  
Appuyée : par Yolande Desmarais

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le procès verbal soit accepté.

2011-03-52

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AU HOCKEY MINEUR AU COÛT DE 137.50\$**

Attendu que le Conseil n'a pas été avisé avant de recevoir la facture

Attendu que dernièrement nous avons avisé la Ville de Victoriaville que nous devons être avisé par écrit avant le début des activités.

Attendu que les demandes doivent être présentées obligatoirement par écrit avant la préparation du budget annuel pour l'année suivante

En conséquence, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Richard Blain, adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté, de refuser de payer les frais d'inscription.

**INFORMATION TRANSMISE SUITE À LA DEMANDE DE M. MARC-AUREL HENRI QUI FAIT MENTION D'UN TERRAIN QUE LA MUNICIPALITÉ A VENDU À M. OMER LAHAIE EN 1990, LE DIT TERRAIN ÉTAIT SITUÉ AU GOSFORD NORD. M. HENRI FAIT MENTION QUE LES ABOUTS APPARTENAIENT À M. ADÉLARD SHANK. LA COPIE DU CONTRAT LUI A ÉTÉ REMISE.**

2011-03-53

**DOSSIER VIRÉE GOSFORD NORD ET ARPENTAGE DE LADITE VIRÉE**

Attendu qu'une rencontre aura lieu prochainement avec M. René Morin et Madame Simone De Lucas. Ils sont les deux propriétaires touchés par ce dossier.

Attendu que l'arpentage de ladite virée sera fait par les arpenteurs Auclair et Drolet.

Il est proposé par Fleurent Beaudoin, appuyé par Michel Dumont adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-03-54

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2011-2012 AU COÛT DE 11 442.31\$**

Attendu que nous devons transmettre une adresse civique pour le bâtiment situé au puits de surface et du bâtiment de l'usine d'épuration des eaux.

Attendu que le coût annuel pour le renouvellement est de 11 442.31\$

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Richard Blain adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-03-55

**AUTORISATION D'ACHETER LE SYSTÈME INFORMATIQUE POUR  
LE BUREAU DE LA DG DE PG AU COÛT DE 3 930.41\$**

Attendu que deux demandes de cotations ont été requis l'une provenant d'Informatique Hamel et l'autre de chez P.G

Attendu que pour les travaux complets nous retenons les services de P.G

Elle est proposée par Richard Blain, appuyée par Yolande Desmarais adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-03-56

**ACCEPTATION DE LA COTATION RECUE POUR L'OFFRE DES  
SERVICES D'ARPENTEUR**

Attendu que nous avons reçu deux cotations pour l'offre de service d'une firme d'ingénieur, l'une d'Auclair et Drolet et une autre de Carl Lefebvre

Attendu que les services d'Auclair et Drolet ont été retenus

Elle est proposée par Michel Prince, appuyée par Fleurent Beaudoin adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-03-57

**ACCEPTATION DE LA COTATION RECUE POUR L'OFFRE DES  
SERVICES D'UN NOTAIRE**

Attendu que nous avons reçu deux cotations pour l'offre de service d'un notaire, l'une a été de Me Louise Aubert et l'autre de Me André Baril

Attendu que les services de Me André Baril ont été retenus

Elle est proposée par Michel Prince, appuyée par Michel Dumont adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-03-58

**ABONNEMENT AU JOURNAL LE CANTONNIER POUR L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par Richard Blain, appuyé par Fleurent Beaudoin adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-03-59

**RÉSOLUTION POUR PROGRAMMER LA FÊTE NATIONALE DE L' ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Saints- Martyrs- Canadiens souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la municipalité de Saints- Martyrs- Canadiens a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'oeuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du Conseil municipal de Saints- Martyrs- Canadiens

QUE la municipalité de Saints- Martyrs- Canadiens, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Elle est proposée par Michel Dumont, appuyée par Fleurent Beaudoin adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-03-60

**RÉSOLUTION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2011**

Attendu que le Conseil municipal désire présenter une demande d'assistance financière pour la fête nationale du Québec 2011

Attendu qu'en absence de l'agent culturel, la Directrice générale Mme Thérèse Lemay est autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2011.

Elle est proposée par Michel Dumont, appuyée par Richard Blain adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**DEMANDE DE M. NOËL JUNEAU ET DE M. STEVE POUDRIER D'INSTALLER UNE BORNE SÈCHE**

Cette demande devra être analysée par le chef pompier.

2011-03-61

**RÉSOLUTION POUR MANDATER M. PIERRE RAMSAY RESPONSABLE DE LA PRÉVENTION AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ EN COLLABORATION AVEC LA SOPFEU**

Elle est proposée par Michel Prince, appuyée par Richard Blain adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**LECTURE DE LA LETTRE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES AUTORISANT L'AMÉNAGEMENTS D'UN PONT SUR LE CHEMIN PUBLIC**

2011-03-62

**DOSSIER V.T.T**

Attendu que les membres ont tous pris connaissances des implications et des obligations de la municipalité pour une telle demande

Attendu que suite aux documents que nous avons reçus du Ministère des Transports, nous avons l'obligation d'implanter des panneaux de signalisation pour la sécurité routière, nous avons été en mesure de prendre une décision adéquate.

En conséquence, il est proposé par Richard Blain, appuyé par Yolande Desmarais, et unanimement adopté d'annuler toutes les démarches entreprises pour la circulations des V.T.T sur tous les chemins municipaux. et de l'annulation des résolutions portant les numéros :2010-12-243 et 2011-01-020

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**LA MRC A DÉPOSÉ LE PROJET DE L'ABBATAGE D'ARBRES SUR C D**

**Correspondance de mars**

1. Biolab, certificat d'analyse de l'eau potable.
2. Ministère des transports, dépliant sur la stratégie Québécoise pour la gestion environnementale des sels de voirie.
3. Carrefour action municipale et famille 2011
4. Offre de Sam abat poussière de qualité supérieure « Chlorure de calcium Xtra 85
5. Programme « Profam des achats Municipaux facilités»
6. Aide financière pour soutenir l'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées.

7. Biolab, certificat d'analyse des eaux usées.
8. S.Q Nouvelles en bref
9. Carrefour d'entraide bénévole « Concours mordu du bénévolat»
10. Lettre de Réal Tremblay et de Thérèse Landry
11. Journée Normand Maurice le 15 octobre 2011

2011-03-63

**ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS ET AUTORISATION  
D'EFFECTUER LES PAIEMENTS**

Elle est proposée par : Richard Blain

Appuyée par : Fleurent Beaudoin

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que les comptes suivants soient acceptés et que les paiements soient autorisés

**COMPTES DU MOIS DE MARS 2011**

2943	Société Canadienne des Postes (bla bla)	20.51 \$
<b>2944</b>	<b>Annulé</b>	
2945	Pierre L. Ramsay, salaire 31 janvier	446.92 \$
2946	Thérèse Lemay, salaire 7 février	471.77 \$
2947	Thérèse Lemay, voyage Gesterra Victo	40.00 \$
2948	Pierre Ramsay, salaire 6 février	446.92 \$
2949	Thérèse Lemay, salaire 13 février	471.77 \$
2950	Société Canadienne des Postes (timbres)	134.43 \$
2951	Lise Henri, salaire 13 février	167.19 \$
2952	Pierre L. Ramsay, salaire 13 février	446.92 \$
2953	Thérèse Lemay, salaire 21 février	471.77 \$
2954	Pierre L. Ramsay, vaccins et déplacement	95.81 \$
<b>2955</b>	<b>Annulé</b>	
2956	Lise Henri, salaire 28 février	276.47 \$
2957	Lise Henri, 4 %	41.36 \$
2958	Pierre L. Ramsay, salaire 21 février	446.92 \$
2959	Pierre L. Ramsay, salaire 28 février	446.92 \$
2960	Thérèse Lemay, salaire 28 février	471.77 \$
2961	André Henri, allocation élus	646.96 \$
2962	Michel Prince, allocation élus	298.86 \$
2963	Yolande Desmarais, allocation élus	298.86 \$
2964	Richard Blain, allocation élus	473.52 \$
2965	Pierre Béliveau, allocation élus	298.86 \$
2966	Michel Dumont, allocation élus	298.86 \$
2967	Fleurent Beaudoin, allocation élus	298.86 \$
2968	André Henri, déplacement	60.00 \$
2969	Lise Henri, salaire 28 février	278.90 \$
2970	Sogetel, téléphone	187.04 \$
2971	M.R.C. d'Arthabaska, quote part	16 736.00 \$

2972	Hydro-Québec, lumières de rues	217.00 \$
2973	Buropro, caisse papier , clé U.S.B. papiers à main	213.34 \$
2974	Régie Inter-Sanitaire des Hameaux, ordures de mars	2 352.25 \$
2975	LVM. Technisol, contrôle des matériaux	1 933.88 \$
2976	Laurier St-Onge, déneigement borne sèche route 161	200.00 \$
2977	Biolab, analyse eau potable	116.66 \$
2978	Biolab, analyse eau usée	120.76 \$
2979	John Meunier Inc., achat d'un tester	157.36 \$
2980	Bell Mobilité, cellulaire	46.76 \$
2981	Buropro, rubans correcteur, agrafes	69.77 \$
2982	Pluritec. Services professionnels septembre 2010	41 230.98 \$
2983	Bell Mobilité, pagette aqueduc	38.32 \$
2984	Les Éditions Juridiques, abonnement annuel	149.10 \$
2985	Buropro, contrat de service photocopieur	318.41 \$
2986	Biolab, analyse eau potable	164.51 \$
2987	Desjardins Sécurité Financière, assurances collectives	609.52 \$
2988	Les Huiles Lamontagne, huile à chauffage	767.84 \$
	Thérèse Lemay, 3 voyages Victo, cadeau (Lise)	
2989	Lumière	167.38 \$
2990	Denis et Patrick Lemay, déneigement	1 302.88 \$
2991	Marquis Tardif, déneigement mars	12 341.87 \$
	Excavation Jacques Larrivée, étendre terre borne	
2992	sèche	79.01 \$
2993	Excavation Jacques Larrivée, enlever neige devant	
	le 117 chemin du Lac Nicolet	239.24 \$
2994	Gagné Excavation décompte # 8	63 156.74 \$
	Ministre des finances, remise Provinciale du mois de	
2995	janvier	1 760.78 \$
2996	Receveur Général du Canada remise de janvier	870.12 \$
2997	Enseigne Lavigne, achat de lettres supplémentaires	275.13 \$
	<b>Grand total</b>	<b>153 673.78 \$</b>

**2011-03-64**

**EMBAUCHE D'UN AGENT CULTUREL**

Attendu que nous avons reçu un seul candidat pour ce poste

Attendu que M. Jean Guillemette est la personne embauchée

Elle est proposée par : Richard Blain

appuyée par : Yolande Desmarais

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**2011-03-65**

**VARIA**

**EMBAUCHE DE LISE HENRI POUR UNE DURÉE DE 4 HRES AFIN DE PERMETTRE À L'AGENT CULTUREL DE PRENDRE CONNAISSANCE DES DOSSIERS**

Elle est proposée par : Fleurent Beaudoin

Appuyée par : Michel Dumont

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2011-03-66

**ACQUISITION D'UN IMMEUBLE ET DE DROIT PASSAGE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE SÈCHE**

Il est proposé par : Richard Blain

Appuyé par : Fleurent Beaudoin

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

QUE la corporation achète de **Laurier ST-ONGE**, résidant au 132, Route 161, à Sts-Martyrs-Canadiens, Province de Québec, GOP 1A1, avec la garantie légale, l'immeuble ci-après décrit, savoir:

**DÉSIGNATION**

Une lisière de terrain située sur le territoire de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, Province de Québec, GOP 1A1, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision UN du lot originaire numéro DIX-HUIT (ptie 18-1), du rang UN NORD (Rang 1 Nord) du cadastre officiel du Canton de Garthby, dans la circonscription foncière de Thetford, bornée vers le sud-ouest par la route numéro 161 (ptie 18, rang 1 Nord, élargissement), vers le nord-ouest, le nord, le nord-est et le sud-est par une partie de la subdivision Un du lot Dix-Huit (18-1), des susdits rang et cadastre. Ladite lisière de terrain peut être plus explicitement décrite comme suit :

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne sud-est et de la ligne sud-ouest du lot 18-1, rang Un Nord et sur le côté nord-est de la route numéro 161 (ptie 18, rang 1 Nord, élargissement), de là, en direction nord-ouest selon un gisement de  $357^{\circ}07'22''$ , une distance de trois mètres et trente-six centièmes (3,36 m) jusqu'au point de départ du terrain à décrire; de là, en direction nord-ouest, selon un gisement de  $357^{\circ}07'22''$ , une distance de treize mètres et quarante centièmes (13,40 m); de là, toujours en direction nord-ouest, selon un gisement de  $349^{\circ}09'15''$ , une distance de un mètre et soixante et un centièmes (1,61 m); de là, en direction nord-est, selon un gisement de  $77^{\circ}10'06''$ , une distance de trois mètres et dix centièmes (3,10 m); de là, en direction est, selon un gisement de  $147^{\circ}07'27''$ , une distance de six mètres et cinquante-quatre centièmes (6,54 m); de là, en direction sud-est, selon un gisement de  $171^{\circ}01'50''$ , une distance de quatre mètres et quatre-vingt-deux

centièmes (4,82 m); de là, toujours en direction sud-est, selon un gisement de 189°59'36'', une distance de quatre mètres et trente-huit centièmes (4,38 m); de là, en direction sud-ouest, selon un gisement de 259°04'17'', une distance de cinq mètres et soixante-neuf centièmes (5,69 m) jusqu'au point de départ et contenant une superficie de quatre-vingt-trois mètres carrés et six dixièmes (83,6 m. car.).

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

Que l'acte de vente contienne également une servitude de puisage d'eau au lac artificiel situé sur l'immeuble dudit Laurier St-Onge et une servitude réelle consistant en un droit de passage pour l'exercice de la servitude de puisage d'eau.

Que la municipalité consente à Laurier St-Onge, contre l'immeuble faisant l'objet de la vente étant le « **fonds servant** », une servitude réelle de passage permettant audit Laurier St-Onge, ses représentants et ayants-droit, d'avoir accès à la passerelle installée au-dessus du lac artificiel érigé sur son immeuble.

QUE la possession dudit immeuble pour la municipalité sera lors de la signature dudit acte de vente devant le notaire.

QUE le prix de ladite vente est de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$), payable lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire.

QUE la susdite vente est également consentie en considération d'un droit de rachat de l'immeuble vendu en faveur de Laurier St-Onge, ses représentants et ayants-droit, dans vingt-cinq (25) ans de la date de la signature de l'acte de transfert notarié et ce pour le même prix et aux mêmes conditions que ci-dessus mentionnés.

QUE le contrat de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tel contrat.

QUE la corporation retienne les services professionnels de Me Louise Aubert, notaire, pour la rédaction et la réception dudit acte de vente et servitude.

**QUE** Monsieur **André HENRI** et Madame **Thérèse LEMAY**, respectivement maire et directrice générale de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte d'achat et de servitude et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

2011-03-67

### **SERVITUDES POUR CONDUITES D'ÉGOUTS**

Il est proposé par Michel Prince  
Appuyé par : Yolande Desmarais

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**QUE** la corporation obtienne, par acte de servitude, de **Fleurent BEAUDOIN**, résidant au 28, rue Principale, à Saints-Martyrs-Canadiens, Province de Québec, GOP 1A1, une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'érection de conduites d'égouts le tout devant s'exercer dans l'assiette ci-après désignée :

### **DÉSIGNATION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE**

Une lisière de terrain située sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, Province de Québec, GOP 1A1, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision TROIS du lot originaire portant la lettre « E » (ptie E-3), du rang UN SUD (rg 1 S.) au cadastre officiel du Canton de Garthby, dans la circonscription foncière de Thetford, bornée vers le nord-ouest par la route 161 (ptie E, rang 1 Sud, après élargissement), vers le nord-est par une partie du lot E (ptie E), des susdits rang et cadastre, vers le sud-est et vers le sud par une partie de la subdivision Trois du lot E (ptie E-3), des susdits rang et cadastre.

Ladite lisière de terrain peut être plus explicitement décrite comme suit :

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne nord-ouest et nord-est du lot E-3, du rang Un Sud et sur le côté sud-est de la route 161 (après élargissement), de là, en direction sud-est selon un gisement de  $115^{\circ}49'15''$ , une distance de un mètre et cinquante-neuf centièmes (1,59 m); de là, en direction sud-ouest selon un gisement de  $217^{\circ}38'30''$ , une distance de cent trente-trois mètres et quatre-vingt-huit centièmes (133,88 m); de là, en direction ouest, selon un gisement de  $254^{\circ}33'20''$ , une distance de quinze mètres et huit centièmes (15,08 m), de là, en direction nord-est, selon un gisement de  $40^{\circ}16'05''$ , une distance de trente et un mètres et deux centièmes (31,02 m); de là, toujours en direction nord-est, selon une distance de cent quatorze mètres et quatre-vingt-onze centièmes (114,91 m) selon un arc de cercle de sept cent quatre mètres et quatre-vingt-deux centièmes (704,82 m.) de rayon jusqu'au point de départ et contenant une superficie de cinq cent cinquante et un mètres carrés et neuf dixièmes (551,9 m. car.).

**QUE** la corporation obtienne, par acte de servitude, de **Dany PAYEUR**, résidant au 70, Chemin Gallant, à St-Ignace, Nouveau-Brunswick, E4X 2E3, une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'érection de conduites d'égouts le tout devant s'exercer dans l'assiette ci-après désignée :

### **DÉSIGNATION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE**

Une lisière de terrain située sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, Province de Québec, GOP 1A1, connue et désignée comme étant une partie du lot original portant la lettre « E » (ptie E), du rang UN SUD (rg 1 S.) au cadastre officiel du Canton de Garthby, dans la circonscription foncière de Thetford, bornée vers le nord-ouest par la Route 161 (ptie E, rang Un Sud, élargissement), vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot portant la lettre E (ptie E), des susdits rang et cadastre et vers le sud-ouest par la subdivision Trois du lot portant la lettre E (E-3), des susdits rang et cadastre.

Ladite lisière de terrain peut être plus explicitement décrite comme suit :

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne nord-ouest et nord-est du lot E-3, du rang Un Sud, et sur le côté sud-est de la Route 161 (après élargissement), de là, en direction nord-est, selon une distance de soixante et un centièmes de mètre (0,61 m), selon un arc de cercle de sept cent quatre mètres et quatre-vingt-deux centièmes (704,82 m) de rayon; de là, toujours en direction nord-est, selon un gisement de  $37^{\circ}40'29''$ , une distance de trente et un mètres et soixante et onze centièmes (31,71 m), de là, en direction sud-est, selon un gisement de  $127^{\circ}43'06''$ , une distance de un mètre et soixante centièmes (1,60 m); de là, en direction sud-ouest, selon un gisement de  $217^{\circ}43'06''$ , une distance de trente et un mètres et quarante-trois centièmes (31,43 m); de là, en direction nord-ouest, selon un gisement de  $295^{\circ}49'15''$ , une distance de un mètre et cinquante-neuf centièmes (1,59 m), jusqu'au point de départ et contenant une superficie de cinquante mètres carrés et six dixièmes (50,6 m. car.).

LE TOUT TEL QUE DÉCRIT ET MONTRÉ À LA DESCRIPTION  
TECHNIQUE ET AU PLAN PRÉPARÉS PAR LES SOINS DE MONSIEUR  
CARL LEFEBVRE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, EN DATE DU DIX-SEPT  
DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX (17 DÉCEMBRE 2010), SOUS LE NUMÉRO  
DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS (10,853) DE SES MINUTES.

**QUE** lesdites servitudes soient consenties sans autre considération que le service qu'elles procurent à la corporation pour son réseau d'égouts.

**QUE** la corporation retienne les services professionnels de Me Louise Aubert, notaire, pour la réception des susdits actes de servitudes.

**QUE** les actes contiennent toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

**QUE André HENRI et Thérèse LEMAY**, respectivement maire et directrice générale de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation les susdits actes de servitude et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

2011-03-68

**ACCEPTATION DES COÛTS POUR L'ACTIVITÉ DE LA CABANE À SUCRE**

Attendu que le coût pour les payeurs de taxes est de 10.00\$ par personne pour le repas et tire

Attendu que le coût pour les personnes de l'extérieur est de 20.00\$ par personne pour le repas et tire

Elle est proposée par : Michel Dumont

Appuyée par : Richard Blain

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2011-03-69

**ENTENTE ENTRE LE CAMP BEAUSÉJOUR, LA MUNICIPALITÉ ET LA M.R.C**

Attendu que nous allons demander à Me Caron de vérifier le document

Attendu que s'il y a des corrections sur recommandation de Me Caron elles devront être apportées avant la signature du document

Attendu que **André HENRI et Thérèse LEMAY**, respectivement maire et directrice générale de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le document de l'entente

Elle est proposée par : Richard Blain

Appuyée par : Michel Dumont

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Jacques Roberge avise que le C.A de l'association accepte la balade en ponton sur le lac le 24 juin 2011

M. Gilles Fontaine demande si nous prévoyons faire des travaux pour conduire l'eau

Des vérifications seront présent à l'été.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par Richard Blain, à 20h 20

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussignée, Thérèse Nolet Lemay, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session, à l'exception des subventions.

Je, André Henri, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Signature \_\_\_\_\_ Maire

Signature \_\_\_\_\_ D.g & Secrétaire-trésorière